



Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE
AMHERST, ARUNDEL, BRÉBEUF, HUBERDEAU ET MONTCALM**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 10 février 2020, les membres du conseil de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest ont adopté la modification du calendrier de la tenue des **séances ordinaires de l'année 2020**, tel que décrit ci-dessous:

Les séances se tiendront dorénavant toujours à la Municipalité **d'Amherst au 124 rue St-Louis**. Elles débuteront à **15h** aux journées mentionnées comme suit :

9 mars
14 avril
11 mai
8 juin
13 juillet
14 septembre
13 octobre
9 novembre
14 décembre

Donné à Brébeuf, ce 11 février 2020


Annie Bellefleur
Greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e) _____
(nom) (titre)

de la municipalité de _____

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest mentionné ci-haut en l'affichant aux endroits désignés par notre conseil municipal.

(signature)

(date)